

**APPEL A
PROJET
2022**

STAGES

Notice explicative

Modalités et date limite de réponse

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **08/11/2021**. Les dossiers doivent être transmis uniquement par voie électronique et au format WORD à secretariat-recherche@upf.pf
Seuls les dossiers complets et signés par le responsable du Laboratoire seront pris en compte. Pour ceux n'ayant pas de signature électronique, un mail de confirmation du responsable suffit.
Le service Recherche se tient à disposition des porteurs qui souhaitent être accompagnés dans le montage administratif et financier de leurs projets jusqu'au **28/10/2021**. Au-delà de cette date, le service n'assurera que la réception des dossiers.

Cadre général de la convention de stage

Nature de la convention : convention d'une durée minimale de 2 mois et maximale de 6 mois.

Date de début de la convention : la convention doit concerner l'année civile 2022.

Montant de la gratification du stagiaire : selon réglementation en vigueur soit un montant forfaitaire minimal de 15 % du montant horaire de la sécurité sociale correspond à un tarif de **3,90 € par heure de présence** effective jusqu'au 31/12/2021. A partir du 1er janvier 2022, le montant de la gratification devra être conforme au taux en vigueur pour l'année civile 2022.

IMPORTANT : Chaque mois, le responsable du stage établira une fiche d'activité selon le modèle en vigueur, et la transmettra au secrétariat de la recherche pour le calcul de l'indemnité de stage. Il est rappelé que ce document conditionne la mise en paiement.

Eligibilité

Seuls les **enseignants-chercheurs rattachés à un laboratoire de l'UPF** peuvent candidater au présent AAP Stages 2022

Les **candidats éligibles au stage de Master** sont les étudiants inscrits en master 2 au titre de l'année universitaire 2021-2022